

Lacanau
Océan



1 6 - 1 7
septembre
2 0 2 1

14^{ème} championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Stand up
Pas de catégorie d'âge

**Firefighter surf
contest**
16/17/18 sept 2021

SECTION SURF
SAPEURS-POMPIERS GIRONDE

ICON SURFBOARD

SOORUZ
la mutuelle nationale des SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

SECTION SURF
UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS-POMPIERS GIRONDE
UNION RÉGIONALE SAPEURS-POMPIERS AQUITAINE-LIMOUSIN
la mutuelle nationale des SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
UNION RÉGIONALE SAPEURS-POMPIERS DE POitou-CHARENTAIS
SURF CITY
Villes Lacanau Surf Club
MY V&B
VILLE DE LACANAU

© carcolomediastris

UNION DÉPARTEMENTALE SAPEURS-POMPIERS GIRONDE
UNION RÉGIONALE SAPEURS-POMPIERS AQUITAINE-LIMOUSIN
KDC SURFWEAR
DaFIN HAWAII
PLANÈTE COIFFURE
LES BRICONAUTES Eco SUISSE - LACANAU
GAIA-CREATORS
SUPER U Lacanau

f sectionsurpompier

REGLEMENT



Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.



Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers tous les adhérents « majeurs » à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs.

On entend par adhérents les membres actifs, à jour de leur cotisation 2021, suivants :

- les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
- les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **15 euros** par participant.



Épreuves

Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.

Les participants sont convoqués le 16 septembre à 8h précises pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.

4 surfeurs par série

- ➔ Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- ➔ A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- ➔ A minima, les 4 premiers de la compétition seront qualifiés pour le championnat régional prévu le lendemain
- ➔ Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés
- ➔ **Remise des prix : les personnes absentes à la remise des prix ne se verront pas remettre leur lot de récompense.**



Restauration

Dans le cadre des championnats, départemental (16-17/09) et régional (18/09), des repas vous sont proposés :

- ◇ MIDI ⇒ Jeudi 16, vendredi 17, samedi 18 - Tarif 12 €/personne
- ◇ SOIR ⇒ Samedi 18 - Tarif 25 €/personne

Le montant des repas doit être réglé par chèque, au moment de l'inscription.



Droit à l'image

Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



COVID / Annulation

En cas d'annulation de la compétition pour cause de contexte sanitaire défavorable, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, mais chaque participant se verra doté d'un tee-shirt. Les frais de repas seront quant à eux annulés.



Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73
Email : nikodelpit@gmail.com
CIS Arès-Lège Cap Ferret : 05.56.60.18.56



Dossier disponible en téléchargement sur le site

www.udsp33.fr



FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Affectation	Tel / Mail	Catégorie				Nombre de repas			
				Longboard	Shortboard	Bodyboard	Stand up	Départemental		Régional	
								16/09 midi	17/09 midi	18/09 midi	18/09 soir

Inscriptions :

Nombre : x 15 € = €

Chèque n°
Banque

Repas :

départemental	Judi 16/09 - <i>Midi</i>	Nombre :	<input type="text"/>	x 12 € =	<input type="text"/>	€
	Vendredi 17/09 - <i>Midi</i>	Nombre :	<input type="text"/>	x 12 € =	<input type="text"/>	€
régional	Samedi 18/09 - <i>Midi</i>	Nombre :	<input type="text"/>	x 12 € =	<input type="text"/>	€
	Samedi 18/09 - <i>Soir</i>	Nombre :	<input type="text"/>	x 25 € =	<input type="text"/>	€

➔ Total à régler €

Chèque n°
Banque

Faire 2 chèques différents (inscription + repas) à l'ordre de l'UDSP 33

Fiche d'inscription et règlement à retourner à :

M. Nicolas DELPIT
12 La Cousteyre
33680 LACANAU

Avant le 1^{er} septembre 2021

(aucun remboursement ne se fera après cette date)